Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA BOISSET
Numéro du lot	fd15-309
COMMUNE(S)	BOISSET
Massif chevreuil	Bassin de Maurs
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	TEIL Emmanuel
Qualité	Propriétaire
Adresse	5, Impasse des Ganelets, 15600 MAURS LA JOLIE
Téléphone (fixe et portable)	0671722054
Courriel	crupe150@hotmail.fr

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 1516.00	Surface Totale: 3494.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2022 / 2023

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					45		
Réalisation année précédente					45		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					55		
DEMANDE 2022 / 2023					45		

Fait le lundi 28 février 2022 à MAURS LA JOLIE Signature